

## **1426<sup>e</sup> réunion, 23 février 2022**

4 Droits de l'homme

### **4.3 Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)**

b. Premier rapport de mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025)

**Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du 15 février 2022**

---

## PLAN D'ACTION STRATEGIQUE SUR L'INTEGRATION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE (2020-2025)

### Premier rapport de mise en œuvre

#### Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions dans les trois domaines prioritaires</b> 3	
	2.1 <i>Objectif stratégique 1: combattre l'antitsiganisme et la discrimination et soutenir une égalité réelle et effective</i> .....	4
2.1.1	Élaboration d'un instrument juridique sur une approche globale de la lutte contre les discours de haine dans le cadre des droits humains .....	4
2.1.2	Une prise de conscience accrue du grand public des problèmes des Roms et des Gens du voyage grâce à des activités de sensibilisation.....	5
2.1.3	Un meilleur fonctionnement des institutions défendant les droits des Roms et des Gens du voyage par le biais de formations professionnelles ; un meilleur accès des Roms et des Gens du voyage à la justice grâce à des activités de renforcement des compétences .....	6
2.1.4	Une visibilité accrue des initiatives du Conseil de l'Europe, y compris de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des constats et recommandations des organes de suivi.....	7
	2.2 <i>Objectif stratégique 2 : soutien à la participation démocratique et renforcement de la confiance et la responsabilisation des citoyens</i> .....	8
2.2.1	La participation des Roms et des gens du voyage à la vie publique et politique aux niveaux local, régional, national et européen est accrue.....	8
2.2.2	La capacité des autorités nationales et locales est renforcée dans l'exercice efficace et efficient de leurs rôles et responsabilités dans la conception et la mise en œuvre des plans, politiques et projets, en particulier des mesures d'inclusion active améliorant la situation des Roms et des Gens du voyage. 10	
2.2.3	La capacité des autorités locales à accéder aux financements nationaux et internationaux et à les utiliser, notamment les fonds de l'UE, pour soutenir leurs stratégies d'intégration des Roms, est renforcée. 11	
2.2.4	Le niveau d'expertise et de compréhension concernant les Roms et les Gens du voyage au sein de tous les services du Secrétariat du Conseil de l'Europe est accru. ....	11
	2.3 <i>Objectif stratégique 3 : soutenir l'accès à une éducation et une formation inclusive et de qualité</i> .....	12
2.3.1	L'élimination des obstacles pratiques à l'égalité d'accès à une éducation de qualité est soutenue au niveau national et à celui des établissements scolaires ; la capacité des enseignants à gérer la diversité et à adopter des méthodes pédagogiques inclusives est renforcée. ....	12
2.3.2	L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et de l'Holocauste des Roms est encouragé et inclus dans les programmes et manuels scolaires, notamment par la formation des formateurs et des enseignants.....	13
<b>3</b>	<b>Questions transversales</b> .....	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>Activités menées en réponse à la pandémie de covid-19 afin d'atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire et de la santé sur les communautés roms et de Gens du voyage</b> .....	<b>14</b>
<b>5</b>	<b>Conclusions et perspectives d'avenir</b> .....	<b>17</b>
<b>6</b>	<b>Annexe</b> .....	<b>18</b>

## 1 Introduction

La Déclaration de Strasbourg sur les Roms adoptée en 2010<sup>1</sup> a donné une forte impulsion à une action coordonnée et concertée des gouvernements et des acteurs européens pour soutenir les autorités nationales, régionales et locales dans leurs efforts pour améliorer la situation sociale et économique des Roms et des Gens du voyage<sup>2</sup>. La Déclaration a été complétée par le Plan d'action thématique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) dont le rapport final de mise en œuvre de 2019 a révélé que dans les quatre principaux domaines dans lesquels des actions avaient été entreprises - accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement - une coordination et des actions supplémentaires étaient nécessaires. Il est également rappelé que la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe) observent avec attention la situation des Roms et des Gens du voyage et traitent de la discrimination et d'autres questions relatives aux droits humains.

L'actuel plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) fait suite à l'évaluation de la mise en œuvre du plan précédent, et vise à relever les principaux défis actuels en matière d'intégration des Roms et des Gens du voyage tels qu'ils ont été identifiés lors des consultations des parties prenantes du Conseil de l'Europe (intergouvernementales et société civile). Il s'articule autour de trois lignes d'action principales :

- lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser l'égalité réelle et effective ;
- soutenir la participation démocratique et le renforcement de la confiance et la responsabilisation des citoyens ; et
- soutenir l'accès à une éducation et une formation inclusives et de qualité.

Les besoins croisés de groupes spécifiques de Roms et de Gens du voyage confrontés à des situations particulières de vulnérabilité et/ou victimes de discriminations multiples ont été pris en compte comme une question transversale dans toutes les actions menées dans le cadre de ce Plan.

Le présent Plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) (« le Plan d'action stratégique »), approuvé par le Comité des Ministres le 22 janvier 2020, traduit les objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe en matière de protection et de promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en un cadre politique pour l'inclusion sociale et interculturelle des Roms et des Gens du voyage en Europe. Le Plan fournit un cadre souple et adaptable aux conditions spécifiques des pays, et sert de feuille de route et d'outil pratique pour la conception, la mise en œuvre et l'ajustement des programmes et des actions. Les objectifs du Plan sont la promotion et la protection des droits humains des Roms et des Gens du voyage, la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination, et la promotion de d'une société inclusive.

Les actions du Conseil de l'Europe s'appuient sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur les conclusions et recommandations des organes de suivi, en particulier la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité européen des droits sociaux de la Charte sociale européenne, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. L'Organisation soutient les États membres par le biais du plan d'action afin d'assurer de meilleurs résultats en ce qui concerne l'inclusion des Roms et des Gens du voyage vulnérables et marginalisés et de soutenir et de s'appuyer sur les résultats obtenus par la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

## 2 Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions dans les trois domaines prioritaires

Ce rapport vise à fournir une vue d'ensemble des réalisations et des activités mises en œuvre entre l'adoption du Plan le 22 janvier 2020 et le 31 mai 2021, dans chaque domaine prioritaire. Une attention particulière est accordée aux activités et aux réalisations du Conseil de l'Europe depuis le début de la pandémie de covid-19 et de ses effets sur les Roms et les Gens du voyage. Ces circonstances particulières ont constitué des défis dans la mise en œuvre des activités planifiées qui ne pouvaient pas être anticipés lors de la rédaction du Plan d'action stratégique. La pandémie a obligé le Conseil de l'Europe à revoir d'urgence ses priorités et ses plans de travail, et à concevoir des stratégies de mise en œuvre adaptées à l'impact de la pandémie de covid-19 sur les Roms et les Gens du voyage en Europe.

<sup>1</sup> CM(2010)133-final Déclaration de Strasbourg sur les Roms adoptée lors de la réunion à haut niveau du Conseil de l'Europe sur les Roms, Strasbourg, 20 octobre 2010

<sup>2</sup> L'expression " Roms et Gens du voyage " est utilisée au Conseil de l'Europe pour englober la grande diversité des groupes couverts par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part a) les Roms, les Sinti/Manush, les Calé, les Kaale, les Romanichals, les Boyash/Rudari ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les groupes orientaux (Dom, Lom et Abdal) ; et, d'autre part, des groupes tels que les Gens du voyage, les Yéniches et les populations désignées sous le terme administratif de "Gens du voyage", ainsi que les personnes qui s'identifient comme Tsiganes. La présente note est une note de bas de page explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

## 2.1 Objectif stratégique 1 : combattre l'antitsiganisme et la discrimination et soutenir une égalité réelle et effective

Les Roms et les Gens du voyage en Europe continuent d'être victimes d'un antitsiganisme répandu et persistant, qui a été reconnu par l'ECRI<sup>3</sup> comme une forme spécifique de racisme alimentée par des préjugés et des clichés. De plus, dans de nombreux États membres, les Roms et les Gens du voyage subissent encore diverses formes de discrimination, y compris la ségrégation en milieu scolaire et la sédentarisation forcée, ainsi que le discours de haine et les violences motivées par la haine. L'antitsiganisme entrave les efforts visant à améliorer les conditions de vie et la pleine inclusion sociale des Roms<sup>4</sup>.

Il est nécessaire de combattre les préjugés, la discrimination et les crimes motivés par la haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage en combinant les mesures suivantes :

- des réponses juridiques et des travaux normatifs (par exemple sur la lutte contre les discours de haine et les infractions motivées par la haine) et d'autres formes de coopération intergouvernementale (par exemple, des examens par les pairs, des visites et rapports thématiques) ;
- une formation dispensée aux pouvoirs publics, aux professions juridiques et aux forces de l'ordre sur les normes du Conseil de l'Europe et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- un renforcement des compétences des autorités nationales, régionales et locales et de la société civile, au travers notamment du mécanisme de Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile rom et des Gens du voyage ;
- l'autonomisation spécifique de groupes particuliers comme les femmes et les jeunes roms ; et des initiatives de sensibilisation en direction du grand public.

Le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) a commandé une étude sur les causes, la prévalence et les conséquences de l'antitsiganisme et les réponses possibles, en tenant compte des conclusions et recommandations de l'ECRI en vue de donner des orientations au Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) dans ce domaine. Le travail a été confié au Dr Iulius ROSTAS, expert consultant.<sup>5</sup>

Les paragraphes suivants donnent un aperçu des activités menées pour atteindre l'objectif stratégique 1.

### 2.1.1 *Élaboration d'un instrument juridique sur une approche globale de la lutte contre les discours de haine dans le cadre des droits humains*

Tout au long de la période considérée, le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) a travaillé à la rédaction d'une nouvelle recommandation du Comité des ministres sur la lutte contre le discours de haine. Le projet comprend des dispositions importantes pour lutter notamment contre le discours de haine visant les groupes de Roms et de Gens du voyage en Europe et devrait être adopté en 2022.

L'ADI-ROM a contribué au processus de rédaction en soumettant des propositions écrites, des informations générales et des exemples de bonnes pratiques. Le rapporteur de l'ADI-ROM sur l'antitsiganisme et les discours de haine a participé aux réunions de l'ADI/MSI-DIS. Les conclusions et recommandations de la 10<sup>e</sup> réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage (26-27 novembre 2020), consacrée à la lutte contre le discours de haine, ont également été soumises à l'ADI/MSI-DIS, et le rapporteur ad hoc de cette réunion a participé à des échanges d'informations avec l'ADI/MSI-DIS, l'ADI-ROM et le CDADI.

Des membres de l'ADI-ROM et du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont présenté et discuté des moyens de lutter contre les discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage lors de la conférence « UNBOXING HATE SPEECH - Impulsions européennes pour le respect et la solidarité sur le Web », organisée par la Friedrich-Ebert-Stiftung, le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et le ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs dans le cadre de la présidence allemande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, et à l'atelier sur « le discours de haine contre les groupes marginalisés », organisé en ligne par l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture (IERAC) le 18 février 2021, ainsi qu'à la conférence internationale "Discours de haine et antitsiganisme dans les médias", également organisée en ligne par l'Institut les 10 et 11 mars 2021.

<sup>3</sup> Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms en Europe.

<sup>4</sup> Situation de la Démocratie, des Droits de l'Homme et de l'État de droit. Un renouveau démocratique pour l'Europe, Strasbourg 2021 ; Roms et Gens du voyage dans 6 pays, Enquête sur la situation des Roms et des Gens du Voyage, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2020 ; Une inquiétude persistante : l'antitsiganisme, obstacle majeur à l'inclusion des Roms, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2018.

<sup>5</sup> Le rapport sera finalisé et approuvé lors de la 4<sup>e</sup> réunion de l'ADI-ROM en octobre 2021 et soumis au CDADI pour sa 4<sup>e</sup> réunion en décembre 2021, en vue de son approbation et de l'autorisation de publication.

Le Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe "Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED II)" a soutenu le gouvernement albanais dans la rédaction d'un chapitre sur l'antitsiganisme dans son nouveau plan d'action pour l'inclusion des Roms et des Égyptiens 2020-2025. ROMACTED II a également facilité les consultations de la société civile rom par les autorités locales au cours du second semestre 2020 et a aidé à l'élaboration du nouveau plan d'action pour l'inclusion des Roms 2021-2025 en Bosnie-Herzégovine au cours du premier semestre 2021.

Au cours des années 2020 et 2021, le Conseil de l'Europe, dans le cadre de son plan d'action "Renforcer la protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine - Phase II" a assisté le gouvernement ukrainien dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'inclusion des Roms (post-2020) en organisant des consultations publiques avec les administrations régionales et en fournissant une assistance à l'évaluation de la précédente stratégie d'inclusion des Roms 2013-2020 (conjointement avec ONU Femmes).

En janvier 2021, la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a préparé un rapport intitulé *Le profilage ethnique en Europe : un sujet de grande préoccupation* (rapporteur Boris Cilevičs, Lettonie, SOC), qui a été adopté par l'Assemblée en tant que *Résolution 2364* (2021). Le rapport (adopté en commission le 27 novembre 2020) traite largement du profilage ethnique des Roms.

### 2.1.2 *Une prise de conscience accrue du grand public des problèmes des Roms et des Gens du voyage grâce à des activités de sensibilisation*

Le Conseil de l'Europe a pour objectif de sensibiliser le grand public par la participation une série d'événements d'information, par exemple la table ronde en ligne « Les Roms et les Gens du voyage en Europe et en Irlande », organisée le 31 mars 2021 par l'ambassade d'Allemagne à Dublin dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ont participé à cet événement l'ambassadeur d'Allemagne en Irlande, la première femme sénateur irlandaise de la communauté des Travellers irlandais, le représentant de l'Irlande au Comité consultatif de la FCNM, le directeur exécutif de l'IERAC et le secrétaire de l'ADI-ROM.

Les activités de sensibilisation comprennent également la production, la publication et la diffusion d'informations et de matériel pédagogique tels que les fiches d'information sur l'histoire des Roms ou les publications sur la représentation des Roms dans les collections muséographiques européennes tels que le Louvre et le Prado. L'Equipe Roms et Gens du voyage gère un site web dédié ainsi que des comptes Facebook et Twitter.

Une partie de cette intervention stratégique vise également à inclure un volet antitsiganisme dans les activités des programmes conjoints et à intégrer la lutte contre la discrimination dans l'éducation civique et les programmes scolaires. Cela comprend également des activités de coopération avec l'IERAC.

En avril 2021, le Programme conjoint ROMACTED II et le bureau du Conseil de l'Europe à Tirana ont organisé un débat en ligne sur « la lutte contre l'antitsiganisme : une perspective d'avenir en Albanie », en coopération avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale, l'UE et la présidence allemande du CM. Parmi les participants figuraient des acteurs locaux du programme ROMACTED. Les résultats et les publications de ROMACTED ont été présentés.

ROMACTED II a mobilisé les communautés roms et les municipalités participantes en les sensibilisant à l'importance de la commémoration de la Journée internationale des Roms et du déploiement du drapeau rom sur les mâts municipaux. Les activités ont eu lieu en avril 2020 et avril 2021. Des fiches d'information sur l'histoire des Roms ont été diffusées aux sept pays bénéficiaires du Programme conjoint ROMACTED II au cours du premier semestre 2020 ; le livre pédagogique « Légendes et contes roms » a été publié et diffusé en Albanie fin 2020 et début 2021.

En avril 2021, ROMACTED II, en collaboration avec le bureau du Conseil de l'Europe et l'IERAC Serbie à Belgrade, a organisé une session commémorative intitulée "Vaincre l'antitsiganisme en Europe" en présence du directeur exécutif de l'IERAC, et de représentants du ministère des droits humains et des minorités et du dialogue social, de l'ambassade d'Allemagne (présidence du CM) à Belgrade et de l'ambassade du Portugal (présidence de l'UE). L'événement a été suivi du lancement d'une exposition virtuelle et de la visite de l'IERAC Serbie à Belgrade.

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme a mené un dialogue en ligne avec les autorités portugaises sur la montée du racisme à l'égard des Roms et de la violence contre les femmes. La Commissaire a également envoyé une lettre au Président du Parlement tchèque concernant la proposition de loi sur le régime d'indemnisation des femmes victimes de stérilisation forcée. Cette lettre a été lue au Parlement tchèque le 10 mars 2021.

Le projet de *Rapport sur la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans le domaine du logement (15393)* a été rédigé par la Commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire et débattu en Commission permanente en mai 2021. Le rapport met en évidence les points suivants :

- L'antitsiganisme et l'anti-nomadisme comme cause profonde du problème ;
- Mise en scène d'expulsions par des politiciens ;
- Questions intersectionnelles.

Il souligne également le manque d'exemples positifs et d'initiatives réussies dans le domaine du logement dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et l'échec des stratégies nationales d'inclusion des Roms dans ce domaine.

### 2.1.3 *Un meilleur fonctionnement des institutions défendant les droits des Roms et des Gens du voyage par le biais de formations professionnelles ; un meilleur accès des Roms et des Gens du voyage à la justice grâce à des activités de renforcement des compétences*

En 2020, l'Equipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe a publié la *Boîte à outils pour les fonctionnaires de police: Normes du Conseil de l'Europe sur les crimes à motivation raciste et la non-discrimination*, y compris la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, afin d'aider les policiers à mieux comprendre, enquêter et poursuivre les violations des droits humains.

L'Unité Orientation sexuelle et identité de genre (SOGI) du Conseil de l'Europe travaille étroitement sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage et a mis en place des sessions de formation sur la lutte contre les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTI (y compris les Roms LGBTI) à destination des autorités policières roumaines.

La mise à jour du module de formation sur les Roms dans le cadre du programme européen de formation en ligne aux droits humains pour les professionnels du droit (HELP) faisait partie des objectifs de renforcement des compétences. En décembre 2020, le Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe "Accès des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage à la justice (JUSTROM)" a finalisé ce module. La version anglaise a été développée, ainsi que les outils informatiques nécessaires à son utilisation. Actuellement, la version anglaise est traduite et adaptée par les quatre pays dans lesquels le Programme JUSTROM est mis en œuvre : la Bulgarie, la Grèce, l'Italie et la Roumanie.

Cette intervention stratégique comprend également la mise en œuvre de JUSTROM, particulièrement ses modules de formation sur mesure pour les forces de l'ordre et les professionnels du droit. En février 2020, JUSTROM a dispensé une formation aux professionnels du droit sur la lutte contre la discrimination, l'égalité de genre et les questions relatives aux Roms, une formation des facilitateurs sur la lutte contre la discrimination et l'égalité de genre et une formation des coordinateurs nationaux sur la prise en compte des problématiques des Roms et de la dimension de genre.

De juin 2020 à janvier 2021, JUSTROM, en partenariat avec l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) Italie, l'Association pour les études juridiques sur l'immigration (ASGI), le Conseil du Barreau de Naples, l'Université LUMSA et le Tribunal des mineurs de Rome, a organisé une série de formations pour les professionnels du droit en Italie. Celles-ci portaient, entre autres, sur la sensibilisation aux activités du Programme conjoint dans le contexte des nouveaux défis liés à la pandémie de covid-19 pour les communautés roms vulnérables, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux services juridiques. D'autres thèmes pertinents ont été abordés, tels que le cadre italien des droits humains des minorités ethniques et des Roms, la question de l'apatridie et les procédures juridiques pertinentes en Italie pour obtenir la régularisation et l'accès au statut de citoyen pour les membres de la communauté rom.

En mars et avril 2021, JUSTROM a créé un pool de formateurs dans les pays de mise en œuvre, dans lequel les institutions pourraient puiser pour des formations futures. En outre, dans le cadre de JUSTROM, des formations de formateurs sur la violence fondée sur le genre (GREVIO) et sur les normes de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les Roms et les femmes ont été organisées pour les professionnels du droit en Grèce.

Le Plan d'action stratégique vise également à améliorer le signalement des discriminations et des crimes de haine. À cet égard, le Projet Plan d'action pour l'Ukraine a élaboré et organisé une formation sur la « protection des groupes vulnérables dans les activités de police » pour l'Université d'Odessa, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur. Cette formation a été incluse dans les programmes d'enseignement de l'Université en 2020. Au cours du second semestre de 2020, le Projet a également facilité le dialogue entre les ONG roms et les forces de l'ordre pour évoquer les moyens d'améliorer la prévention et le signalement des crimes de haine visant les Roms en Ukraine.

#### 2.1.4 Une visibilité accrue des initiatives du Conseil de l'Europe, y compris de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des constats et recommandations des organes de suivi

Cet objectif stratégique concerne les travaux de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et du Comité européen des droits sociaux, ainsi que des organes de suivi pertinents, tels que l'ECRI ou le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM).

L'Equipe Roms et Gens du voyage a largement diffusé les arrêts relatifs à des violations de la Convention à l'égard des Roms et des Gens du voyage. Parmi les décisions récentes figurent des affaires concernant des violences verbales ou physiques à l'encontre de Roms, notamment par des agents des forces de l'ordre et l'absence d'enquête effective (voir, par exemple, *X et Y c. Macédoine du Nord*, n° 173/17, 5 novembre 2020 et *R.R. et R.D. c. Slovaquie*, n°. 20649/18, 1er septembre 2020)<sup>6</sup> ainsi que des affaires concernant les conditions de vie des populations roms, à savoir l'expulsion sans offre de relogement des Roms vivant sur un campement non-autorisé (voir *Hirtu et autres c. France*, n° 24720/13, 14 mai 2020)<sup>7</sup> et des mesures prétendument insuffisantes pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des communautés roms (*Hudorovič et autres c. Slovaquie*, n° 24816/14 et 25140/14, 10 mars 2020)<sup>8</sup> ou l'affaire *Terna c. Italie*, dans laquelle la Cour a examiné la plainte de la requérante concernant la prise en charge de sa petite-fille, dont elle avait la garde depuis sa naissance, et le défaut de mise en œuvre du droit de visite.

Depuis peu, un arrêt important dans lequel la Cour a conclu à une violation de l'article 14 combiné à l'article 8 relatif aux obligations de l'Etat permet aux Roms d'obtenir réparation pour les déclarations publiques discriminatoires d'un homme politique (*Budinova et Chaprazov c. Bulgarie*, n° 12567/13, 16 février 2021)<sup>9</sup>. Enfin, une autre décision importante est l'affaire *Lacatus c. Suisse*, qui concernait l'amende infligée à une femme rom pauvre et vulnérable pour mendicité inoffensive, suivie d'un emprisonnement de cinq jours pour non-paiement, dans laquelle la Cour a conclu à une violation de l'article 8.

La Direction du Jurisconsulte de la Cour européenne des droits de l'homme continue à suivre les affaires liées aux Roms et l'Unité de presse continue à mettre à jour la *fiche d'information sur les Roms et les Gens du voyage*.

En novembre 2020, la Commissaire aux droits de l'homme a présenté une *communication* au Comité des Ministres dans le cadre de la surveillance de l'exécution de l'arrêt rendu en 2007 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *D.H. et autres c. République tchèque* concernant la ségrégation scolaire des enfants roms. Elle a également présenté une *communication* dans l'affaire *Yordanova et autres c. Bulgarie* concernant l'expulsion prévue de Roms d'un campement informel à Sofia.

Quinze plaintes sur les droits des Roms et leur état de mise en œuvre ont été reçues par le Secrétariat de la Charte sociale européenne au cours du cycle de rapports qui s'est achevé le 24 mars 2021 et trois nouvelles plaintes collectives sur les droits des Roms ont été reçues depuis lors.

Depuis janvier 2020, plusieurs rapports de suivi du Comité consultatif sur la FCNM ont été adoptés. Seize des 19 résolutions adoptées par le Comité des ministres depuis janvier 2020 sur la mise en œuvre de la FCNM comprenaient des recommandations relatives aux Roms. Plusieurs nouveaux sujets ont été abordés par le Comité consultatif, notamment :

1. Impact des mariages précoces sur l'absentéisme et les abandons scolaires (rapports pour la Croatie, Chypre, le Monténégro, le Portugal, la Serbie et l'Espagne),
2. Compensation de la stérilisation passée des femmes roms en République tchèque<sup>10</sup>,
3. Le révisionnisme historique en relation avec l'Holocauste des Roms et des Sintis (Croatie),
4. Impact du covid-19 sur les minorités nationales (Croatie, République tchèque<sup>11</sup>),
5. Formulations dérogoires dans les dictionnaires des langues officielles en Espagne.

<sup>6</sup> AFFAIRE DE X ET Y c. MACEDOINE DU NORD et AFFAIRE DE R.R. ET R.D. c. SLOVAQUIE

<sup>7</sup> AFFAIRE HIRTU ET AUTRES c. FRANCE

<sup>8</sup> AFFAIRE HUDOROVICH ET AUTRES c. SLOVÉNIE

<sup>9</sup> AFFAIRE BUDINOVA ET CHAPRAZOV c. BULGARIE

<sup>10</sup> Le 5<sup>e</sup> avis sur la République tchèque a été adopté par le comité consultatif ; il sera toutefois rendu public en octobre 2021.

<sup>11</sup> Ibidem.

Cet objectif stratégique porte également sur les activités de suivi des recommandations du CM dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et sur la promotion de la Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms. L'ECRI a inclus la question de la mendicité dans plusieurs rapports de suivi récents. L'ECRI a également effectué une visite de suivi partielle en Hongrie et continuera de surveiller la situation des Roms dans le pays. Une compilation des recommandations et du suivi des questions relatives aux Roms dans le monitoring de l'ECRI est disponible sur ECRI HUDOC.

En mars 2020, le Projet Plan d'action pour l'Ukraine a développé une formation en ligne sur les normes du Conseil de l'Europe pour la lutte contre la discrimination à destination du Service d'État pour la politique ethnique de l'Ukraine. Elle porte également sur les normes et les outils du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms.

Cette intervention vise également à développer d'autres instruments juridiques non- contraignants pour lutter contre la violation des droits des Roms et des Gens du voyage. En Ukraine, le Projet Plan d'action pour l'Ukraine a facilité l'accès aux documents d'identité en assistant le service national des migrations ukrainiens dans la conception et la mise en œuvre de la procédure d'identification accélérée. Une boîte de dialogue répondant automatiquement aux questions des demandeurs potentiels et les guidant dans la nouvelle procédure simplifiée a aussi été mise en place. Parmi les autres activités menées dans le cadre du projet, citons le soutien à la création d'un groupe de travail interministériel sur la stratégie d'intégration des Roms et l'organisation de sa première réunion en Ukraine en avril 2021. Le Projet a également facilité le premier échange en ligne des bureaux des médiateurs de 18 États membres du Conseil de l'Europe ayant une importante population rom sur les bonnes pratiques internationales pour l'intégration des Roms. L'événement a été organisé sous les auspices du bureau du médiateur de l'Ukraine en mai 2021.

## 2.2 Objectif stratégique 2 : soutien à la participation démocratique et renforcement de la confiance et la responsabilisation des citoyens

La participation des Roms et des Gens du voyage à la vie politique et publique s'est certes accrue au cours de la dernière décennie, mais elle est loin de refléter le poids démographique de ces communautés, en particulier au niveau local. Les faits démontrent que les Roms et les Gens du voyage, et en particulier les femmes et les jeunes, se heurtent à un ensemble de préjugés et de barrières sociales qui nuisent gravement à leur capacité de participation effective à la vie publique et politique. Cela explique qu'ils sont largement absents de la scène politique aux niveaux local et national et des processus décisionnels qui les affectent. Cette invisibilité affaiblit leur capacité à inverser la tendance à la marginalisation et la discrimination dont ils font l'objet depuis longtemps. Il est indispensable d'encourager leur engagement et leur représentation politiques afin de rapprocher les citoyens roms des instances de décision aux niveaux local, national et européen, d'accroître leur participation active et leurs interactions avec l'administration publique et leur présence dans la sphère publique.

### 2.2.1 *La participation des Roms et des gens du voyage à la vie publique et politique aux niveaux local, régional, national et européen est accrue.*

Le CDADI a publié une étude sur la participation politique active des jeunes des minorités nationales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

En 2020, le Programme conjoint ROMACTED a proposé des activités de formation et de renforcement des capacités aux membres de la communauté rom locale, aux fonctionnaires et au personnel des autorités locales dans les 61 municipalités participant au Programme dans les Balkans occidentaux et en Turquie, par le biais de réunions présentielles, en ligne et hybrides. ROMACTED a également mis en œuvre un programme de micro-subventions soutenant 49 projets de développement local, y compris des mesures préventives et des réponses d'urgence directes aux besoins apparus pendant la pandémie de covid-19 :

- Maintien du contact avec les autorités locales et centrales pour mettre en évidence la situation précaire de leurs citoyens roms ;
- Participation aux équipes de gestion de crise et autres actions similaires au niveau local et coordination des actions au niveau national ;
- Lancement et mise en œuvre d'actions par les organisations partenaires, en collaboration avec d'autres acteurs concernés.



Les réalisations du Programme conjoint ROMACTED au cours de la première phase peuvent être consultées à l'adresse suivante : *Albanie, Bosnie et Herzégovine, Kosovo\* 12, Monténégro Macédoine Du Nord, Serbie, Turquie*. Pendant le second semestre 2021, ROMACTED II prévoit d'établir des groupes d'action communautaire (GAC) et des groupes de travail institutionnels (GTI) dans les 70 municipalités participantes.

De janvier 2020 à avril 2021, le Programme conjoint ROMACT "Renforcer les compétences au niveau local pour l'inclusion des Roms" a travaillé avec les communautés et les autorités locales. Le Programme a notamment activement contribué à renforcer la capacité des communautés roms via les GAC à participer aux processus décisionnels locaux. Entre janvier 2020 et avril 2021, 49 GAC ont été créés. Les membres des GAC sont des représentants des communautés roms qui participent activement au processus initié par le Programme au niveau local. Au cours de la période donnée, les activités suivantes ont été mises en œuvre et ont contribué à la participation des Roms à la vie publique :

- Bulgarie : 20 sessions de coaching ont été organisées pour les membres des GAC (152 participants - 87 hommes et 65 femmes) dans 15 municipalités différentes, abordant des thématiques telles que les compétences en matière de plaidoyer et de négociation ; le suivi du plan d'action municipal pour l'intégration des Roms ; l'évaluation et la hiérarchisation des besoins de la communauté ; la participation au processus d'élaboration du budget municipal, etc. En outre, 4 sessions de formation (86 participants - 46 hommes et 40 femmes) ont rassemblé des représentants des GAC et des autorités locales de 18 municipalités sur des sujets tels que la planification et la gestion de projets ; la réalisation d'enquêtes communautaires ; les approches pour travailler avec et au sein de la communauté rom ; et la participation des membres du GAC au processus budgétaire municipal.
- Roumanie : 16 sessions de coaching pour les membres du GAC (76 participants - 27 hommes et 49 femmes) ont été organisées dans 13 municipalités, abordant notamment la planification et la mise en œuvre de projets, y compris la mise en œuvre de ceux financés par les micro-subsidies de ROMACT.

Entre janvier 2020 et avril 2021, ROMACT a favorisé une gouvernance démocratique inclusive au niveau local tout en veillant à la prise en compte des problématiques des Roms dans les mesures et services fournis par l'administration. Au cours de la période donnée, ROMACT a contribué à renforcer la capacité des autorités locales à s'engager dans des réponses politiques efficaces et inclusives pour les besoins des communautés roms dans 13 municipalités en Bulgarie et 36 municipalités en Roumanie. Au cours de la même période, 16 municipalités ont publié des décisions officielles pour la création de groupes de travail municipaux pour l'inclusion des Roms, rassemblant des membres des GAC, des représentants municipaux et d'autres acteurs locaux, en vue de préparer des plans d'action conjoints pour l'inclusion des Roms.

L'Equipe Roms et Gens du voyage a par ailleurs organisé l'Académie de leadership des femmes roms au Kosovo\* 13 entre septembre et novembre 2020. Celle-ci vise à accroître la représentation et la participation des femmes et des jeunes Roms dans les processus de prise de décision publique par le biais de formations et la création de modules spécifiques.

Le 15 mars 2021, la Commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire a adopté le *projet* de résolution « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés à la prise de décision politique et publique ». Le texte comprend des recommandations et une *analyse approfondie* sur la promotion de la participation politique des femmes roms. 14

Le 8 avril 2021, le rapporteur général de l'APCE sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, Momodou Malcom Jallow (Suède, GUE) a fait une *déclaration* à l'occasion de la Journée internationale des Roms 2021 intitulée « Donner une voix aux jeunes et aux organisations de la société civile des Roms et Gens du voyage dans les parlements ».

Le Service de la jeunesse, sous l'égide du comité directeur compétent, a préparé le premier projet d'une recommandation visant à soutenir la participation des jeunes Roms et à lutter contre l'antitsiganisme, qui sera présentée en 2022 au Comité des ministres.

Un intervenant rom a présenté les conséquences du changement climatique du point de vue des communautés roms lors d'un webinaire organisé dans le cadre du Forum mondial de la Démocratie sur le changement climatique et les minorités.

<sup>12</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

<sup>13</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

<sup>14</sup> La résolution a été adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 23 juin 2021.

En octobre 2020 et avril 2021, l'Equipe Roms et des Gens du voyage a initié des campagnes pour encourager le vote des Roms, notamment avec la production et la diffusion de vidéos pédagogiques sur les procédures de vote auprès des communautés roms en Albanie et au Portugal.

Cet objectif stratégique sera également atteint par l'organisation de conférences internationales de femmes roms et de réunions connexes. Deux réunions avec des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage ont été organisées en ligne en septembre et décembre 2020 en préparation de la 8e conférence internationale des femmes roms (IRWC), qui doit se tenir à Skopje du 24 au 26 novembre 2021 sous les auspices du Gouvernement de Macédoine du Nord. Une dizaine de femmes ont participé à chaque réunion préparatoire et à l'élaboration de l'avant-projet de programme de la conférence.

*2.2.2 La capacité des autorités nationales et locales est renforcée dans l'exercice efficace et efficient de leurs rôles et responsabilités dans la conception et la mise en œuvre des plans, politiques et projets, en particulier des mesures d'inclusion active améliorant la situation des Roms et des Gens du voyage.*

Des ateliers pour les élus locaux ont été organisés en se concentrant sur les principes clés, les responsabilités et la motivation pour s'engager dans des réponses politiques efficaces aux besoins de développement local des Roms. Jusqu'en décembre 2020, le Programme conjoint ROMACTED a organisé une série d'ateliers et de webinaires sur la budgétisation adaptée aux Roms au niveau local afin de former à cette méthode les fonctionnaires municipaux en Albanie et en Serbie.

En avril 2021, le manuel ROMACTED a été publié et est actuellement disponible en albanais, bosniaque, anglais, serbe et turc en version imprimée et en ligne (via le site web ROMACTED), traduit et adapté aux contextes nationaux. Des outils méthodologiques et pédagogiques supplémentaires et une série d'analyses de situation, d'évaluations et d'études ont été publiés. Pour ouvrir la voie à la mise en œuvre de l'une des priorités de la phase II, un guide pilote sur la budgétisation adaptée aux Roms au niveau local, présentant les enseignements tirés de l'expérimentation de cette approche en Albanie en 2020, a également été publié.

De mars 2020 à janvier 2021, le Programme conjoint JUSTROM a organisé des programmes de mentorat pour les femmes roms en Bulgarie, en Grèce et en Italie. Les facilitateurs de JUSTROM ont identifié 37 femmes roms à encadrer et former aux rôles de leaders communautaires et représentantes de leurs communautés. Les principes de base des droits humains, le soutien juridique, les questions de droit de la famille, les droits des enfants et l'apatridie, les droits sociaux et de santé, etc., sont autant de thématiques auxquelles les femmes se sont formées. Elles ont également bénéficié de sessions de mentorat sur les opportunités en matière d'éducation et d'emploi, sur la manière de créer une ONG, sur l'orientation professionnelle et sur la participation des femmes roms à la prise de décision. Des journées d'information ont été organisées dans tous les pays mettant en œuvre JUSTROM, avec les municipalités ou d'autres acteurs locaux ciblant à la fois les fonctionnaires municipaux et les femmes roms, afin de promouvoir la compréhension mutuelle et de supprimer les obstacles et les problèmes rencontrés par les femmes roms pour améliorer la fourniture de services et de droits.

Le Programme conjoint ROMACT vise au renforcement des compétences et de l'engagement des autorités locales, en les aidant à mieux travailler avec les communautés roms, à planifier des actions plus efficaces pour améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées et à accéder aux financements et les utiliser de manière plus efficace. Au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été menées à destination des représentants des municipalités locales qui participent au programme :

- **Bulgarie** : 2 sessions de coaching/ateliers ont été organisées pour les représentants municipaux sur les fonctions et les tâches des groupes de travail sur l'intégration des Roms et sur le suivi du plan d'action municipal pour l'intégration des Roms.
- **Roumanie** : 29 sessions de coaching/ateliers ont été organisées pour 127 représentants municipaux (38 hommes et 89 femmes) dans neuf municipalités. Les thématiques abordées étaient la planification et la mise en œuvre de projets (y compris les projets financés par le programme de micro-subventions de ROMACT), ou encore l'élaboration de stratégies de développement local.

Le Programme conjoint ROMACT comprend également un programme de micro-subventions qui soutient la mise en œuvre de priorités à court terme des communautés roms impliquées dans le processus au niveau local. Au cours de la période considérée, ROMACT a financé 86 projets portés par des municipalités, des ONG locales représentant les GAC et des écoles des quartiers les plus défavorisés des municipalités ROMACT. En outre, les experts de ROMACT ont soutenu la mise en œuvre effective de différentes politiques et réglementations au niveau local et ont fourni une assistance technique aux municipalités pour développer et appliquer les procédures liées à la légalisation des établissements informels ou des logements illégaux et à l'obtention de cartes d'identité.

De janvier 2020 à avril 2021, sur la base des données recueillies sur le terrain, ROMACT a publié un certain nombre de rapports analytiques et de lignes directrices sur des sujets de préoccupation au niveau local pour l'amélioration des politiques et des stratégies d'inclusion, en facilitant les liens avec les institutions concernées au niveau régional et/ou national (à consulter en anglais uniquement sur *Ressources | ROMACT (CoE - romact.org)*).<sup>15</sup>

Le Projet « Plan d'action en Ukraine » a également pour objectif de renforcer la participation des minorités nationales, y compris les Roms, au processus de prise de décision au niveau local. Début 2021, cinq communautés locales pilotes qui rassemblent un nombre élevé de minorités ethniques ont été sélectionnées et ont commencé à travailler sur les projets de plans d'action locaux, fondés sur une adaptation de la méthodologie ROMED/ ROMACTED. Au cours du second semestre 2020, le Projet a publié un rapport d'évaluation sur l'impact des réformes de décentralisation sur les minorités nationales en Ukraine, en évaluant l'accès aux processus de prise de décision au niveau local. En 2020, des campagnes de sensibilisation et de promotion de la participation des minorités nationales au processus de décentralisation et décisionnel au niveau local ont été menées.

Un document de recherche intitulé "Emancipation des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage : un changement en cours. Vers une feuille de route pour la promotion de l'égalité de genre des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage dans les Etats membres du Conseil de l'Europe " a été présenté par l'autrice, le Dr Zora POPOVA, lors de la 2e réunion de l'ADI-ROM les 8-9 octobre 2020. Cette intervention a été suivie par un débat sur une annexe comprenant des exemples de bonnes pratiques lors de la 3e réunion de l'ADI-ROM des 16-17 mars 2021.

*2.2.3 La capacité des autorités locales à accéder aux financements nationaux et internationaux et à les utiliser, notamment les fonds de l'UE, pour soutenir leurs stratégies d'intégration des Roms, est renforcée.*

Depuis 2020, 37 demandes de financement de projets ont été préparées avec l'assistance technique des experts de ROMACT (22 en Bulgarie et 15 en Roumanie). Les municipalités participantes ont régulièrement reçu des formations et un accompagnement sur la manière d'accéder aux différents systèmes de financement et d'élaborer des projets de qualité, notamment des financements provenant des Fonds structurels et de cohésion ou des subventions de l'EEE et de la Norvège. Alors que l'examen des sources de financement disponibles est effectué systématiquement pour toutes les municipalités ROMACT, un document complet a été préparé en Roumanie sur les financements européens à venir qui seraient pertinents pour les communautés roms marginalisées : Analyse des programmes opérationnels proposés pour la Roumanie pour la période de programmation 2021-2027- ROMACT.

*2.2.4 Le niveau d'expertise et de compréhension concernant les Roms et les Gens du voyage au sein de tous les services du Secrétariat du Conseil de l'Europe est accru.*

La tenue régulière de réunions inter-secrétariats et d'autres événements d'information internes pertinents sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage ont contribué au partage de l'expertise et de la compréhension au sein du Conseil de l'Europe. Un groupe de travail sur la mise en œuvre du *Plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025)* favorise l'intégration des questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans tous les domaines d'action pertinents de l'Organisation et assure un bilan coordonné des activités de mise en œuvre. Il sert également de plateforme pour garantir les synergies et la coopération lors de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives pertinentes. La première réunion du groupe de travail Inter-secrétariat a eu lieu le 4 mars 2020 pour une présentation de la version finale du Plan d'action aux autres services ainsi qu'un échange d'informations sur toutes les activités passées, présentes et futures liées aux Roms et aux Gens du voyage avec tous les services participants. Le 11 mars 2021, la deuxième réunion du groupe de travail a donné lieu à une mise à jour des activités pertinentes a été présentée et à la définition d'une méthodologie pour l'élaboration de ce premier rapport de mise en œuvre.

Les réunions semestrielles du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage contribuent également à atteindre le résultat susmentionné. La 9e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage (29-30 octobre 2020) a porté sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) ainsi que

<sup>15</sup> Guide sur les critères de logement social pour les autorités locales (RO) ; Premiers développements de l'approche CLLD dans 9 communautés urbaines (RO) ; Boîte à outils : Solutions possibles pour les quartiers informels (RO) ; Guide sur les campagnes locales d'information et de sensibilisation sur la protection des enfants dont les parents partent travailler à l'étranger (RO) ; Analyse des plans de développement municipaux et des plans de reconstruction et de développement intégrés des municipalités participant au programme ROMACT (BG) ; Rapport sur l'analyse des dispositions légales concernant la composante sociale des marchés publics (RO) ; Briefing sur le cadre législatif roumain sur les marchés publics socialement responsables (RO) ; Rapport sur la situation des structures de l'économie sociale dans les municipalités ROMACT (RO) ; Lignes directrices pour la conduite des marchés publics avec des critères sociaux dans les municipalités ROMACT (BG) ; Lignes directrices pour l'enregistrement de l'adresse permanente et la délivrance d'une carte d'identité (BG) ; Lignes directrices pour l'obtention d'un statut durable des papiers de construction de logements (BG).

sur l'impact de la crise du covid-19 sur les communautés roms et des Gens du voyage. La 10<sup>e</sup> réunion (26-27 novembre 2020) a abordé la lutte contre les discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage. Elle a particulièrement porté sur les caractéristiques et la prévalence des discours de haine auxquels sont confrontées les communautés roms et de Gens du voyage, ainsi que sur l'impact de la crise du covid-19 dans ce contexte. Les participants ont également été invités à présenter et à discuter de différentes mesures et bonnes pratiques de la société civile et des États membres en matière de lutte contre le discours de haine. La 11<sup>e</sup> réunion (29-30 avril 2021) a été l'occasion de faire le point sur les caractéristiques et la prévalence de l'antitsiganisme et l'impact de la crise du covid-19 dans ce contexte. Les participants ont également été invités à présenter et à discuter de différentes mesures et bonnes pratiques de la société civile et des États membres en matière de lutte contre l'antitsiganisme.

Des activités de sensibilisation ont également été organisées avec les Représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe et le personnel du Conseil de l'Europe, notamment lors de journées importantes liées à l'histoire et à la culture des Roms (8 avril - Journée internationale des Roms, 16 mai - Journée de la résistance rom, 2 août - Journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms, 5 novembre - Journée mondiale de la langue rom).

Du 7 au 9 avril 2021, la conférence « La jeunesse rom : Ensemble pour l'émancipation et l'autonomisation. Le rôle de l'histoire dans l'intégration des jeunes Roms aujourd'hui » a été organisée par l'Equipe Roms et Gens du voyage et le Service Jeunesse sous l'égide de la présidence allemande du Comité des Ministres, et en coopération avec l'IERAC, le réseau européen des organisations roms de base (ERGO), le réseau international Phiren Amenca, le réseau international des jeunes Roms « Ternype », et le Conseil central des Sinti et Roms allemands.

Un jet de fleurs s'est également tenu le 8 avril 2021 à Strasbourg (Passerelle de l'Aubépine, près du Centre européen de la jeunesse) à l'occasion de la Journée internationale des Roms, et en commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du premier Congrès mondial des Roms qui s'est tenu près de Londres en 1971. Snežana Samardžić-Marković, Directrice Générale de la Démocratie a mené la cérémonie accompagnée d'une délégation du Conseil de l'Europe.

### 2.3 Objectif stratégique 3 : soutenir l'accès à une éducation et une formation inclusive et de qualité.

De nombreux établissements d'enseignement en Europe se heurtent communément aux problèmes de non-scolarisation, de sortie prématurée du système scolaire, de décrochage scolaire et de fréquentation irrégulière de l'école des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage.

Les travaux de l'Organisation relatifs à l'éducation inclusive (par exemple, le Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « INSCHOOL ») se sont poursuivis afin de sensibiliser à la nécessité d'assurer l'interdiction légale des pratiques et politiques tendant à la ségrégation scolaire, de soutenir les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de déségrégation conformément à la jurisprudence de la Cour et de promouvoir la participation des parents par l'intermédiaire de la société civile et des acteurs locaux en vue d'assurer une éducation et un enseignement de qualité.

Le projet conjoint UE/Conseil de l'Europe "Écoles inclusives - Faire la différence pour les enfants roms (INSCHOOL)" constitue un instrument dans ce processus.

#### 2.3.1 *L'élimination des obstacles pratiques à l'égalité d'accès à une éducation de qualité est soutenue au niveau national et à celui des établissements scolaires ; la capacité des enseignants à gérer la diversité et à adopter des méthodes pédagogiques inclusives est renforcée.*

Les obstacles à l'égalité d'accès à une éducation de qualité sont réduits grâce au coaching et au soutien du personnel scolaire et des membres du groupe de coordination par le biais du Projet INSCHOOL. D'octobre 2019 à juin 2021, les facilitateurs d'INSCHOOL ont assuré 2 à 3 interventions par école et par mois pour accompagner les enseignants et les assistants pédagogiques vers une éducation plus inclusive grâce à l'utilisation de la méthodologie principale du projet, « l'Index d'inclusion : guide pour un développement scolaire guidé par des valeurs inclusives » de Tony Booth et Mel Ainscow. Les facilitateurs ont également aidé à la préparation et à la révision avec les groupes de coordination des plans de développement des écoles inclusives. Ces documents ont servi de fondement à des demandes puis des accords de subvention pour des activités d'éducation inclusive.

De mars à juin 2021, une formation internationale INSCHOOL a été conçue et mise en œuvre pour sensibiliser les participants les avantages de l'éducation inclusive. Elle visait également à développer leurs compétences méthodologiques et pédagogiques d'organisation et de mise en œuvre d'activités éducatives inclusives de qualité pour tous les enfants, notamment pour les enfants roms, et d'autres groupes ayant des besoins d'apprentissage et d'éducation spécifiques.

INSCHOOL a également développé des matériels de formation et a publié les traductions tchèque et roumaine ainsi que la refonte graphique de « l'Index d'inclusion : guide pour un développement scolaire guidé par des valeurs inclusives » afin de permettre une meilleure compréhension des principales valeurs et approches de l'éducation inclusive par les enseignants et les professionnels de l'éducation. À long terme, les traductions de l'index seront diffusées à l'échelle nationale en République tchèque, Roumanie et République slovaque, en coopération avec les ministères en charge de l'éducation.

En Ukraine, dans le cadre du Projet Plan d'action du Conseil de l'Europe, ce dernier, en coopération avec l'IERAC, a assisté les autorités dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement de la langue romani. Le Conseil de l'Europe a apporté son aide à la création du groupe de travail inter-agences pour la codification du romani et à la codification d'un dictionnaire de 700 mots en romani, qui servira de base à l'élaboration de matériel pédagogique. Au cours des années 2021 et 2022, une assistance sera fournie pour l'élaboration d'un programme d'études et de matériel pédagogique en langue romani pour les écoles primaires.

Le Service Jeunesse a traduit et publié le manuel « Miroirs : Manuel sur la lutte contre l'antitsiganisme par l'éducation aux droits humains » en allemand, russe et ukrainien et le manuel « Droit et devoir de mémoire » en allemand.

L'ECRI a publié six rapports de suivi en 2020, dont beaucoup abordent la question de l'éducation inclusive et de l'enseignement à domicile pour les enfants roms. Le 30 juin 2020, un webinaire sur l'éducation inclusive pendant le covid-19 a été organisé, portant notamment sur la manière d'atténuer la question de l'enseignement à distance pour les enfants roms et migrants. Une enseignante de la République slovaque y a évoqué son expérience.

Plusieurs avis du Comité consultatif de la FCNM adoptés en 2020-2021 contiennent des recommandations visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les élèves et étudiants roms (Albanie, Lettonie), à lutter contre la ségrégation scolaire (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Serbie, Ukraine) et à réduire davantage l'absentéisme scolaire et les abandons précoces (Chypre, Espagne, Lettonie, Portugal, Serbie).

Le Service de l'Education du Conseil de l'Europe agit en tant qu'organisation partenaire internationale du programme de subventions de l'EEE/Norvège en Bulgarie, en République slovaque et en Roumanie et soutient l'inclusion sociale des groupes vulnérables, en particulier les Roms. Les trois programmes aident les municipalités et les organisations de la société civile à mettre en œuvre des mesures visant à l'inclusion sociale des enfants et des jeunes à risque, y compris les Roms, par le biais de l'éducation et du travail avec les jeunes, ainsi que des mesures intégrées pour l'inclusion des Roms. Un soutien et des conseils spécifiques ont été fournis aux trois pays bénéficiaires pour la conception d'appels à projets, la sélection des projets à financer et le suivi de leur mise en œuvre. Des liens avec les normes pertinentes du Conseil de l'Europe, telles que la recommandation du Comité des Ministres (2012)<sup>13</sup> sur la garantie d'une éducation de qualité, ont été établis et le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse a été attribué, en complément des activités mises en œuvre par les programmes conjoints INSCHOOL et ROMACT.

*2.3.2 L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et de l'Holocauste des Roms est encouragé et inclus dans les programmes et manuels scolaires, notamment par la formation des formateurs et des enseignants.*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la *Recommandation CM/Rec(2020)2 du Comité des Ministres aux États membres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques* a été adoptée par le Comité des Ministres. Le texte est disponible sur les sites web du Comité des Ministres et de l'Equipe Roms et Gens du voyage en 22 langues.

En 2020 et au début de 2021, l'Equipe Roms et Gens du voyage a publié des matériels de sensibilisation et d'enseignement pour accompagner la mise en œuvre de la recommandation susmentionnée :

- *Rapport analytique sur la représentation des Roms dans les programmes et manuels scolaires européens*
- *la représentation des Roms dans les collections des muséographiques européennes : Volume 1 - Le Louvre*
- *la représentation des Roms dans les collections des muséographiques européennes : Volume 2 - le Prado*

En 2020, l'Equipe Roms et Gens du voyage a également financé la production et la publication d'un volume trilingue (anglais, albanais, romani) de contes et légendes roms par l'artiste albanais Sead Kazanxhiu.

Dans ses avis sur le Portugal et l'Espagne, le Comité consultatif de la FCNM a recommandé aux autorités de promouvoir l'enseignement de l'histoire des Roms pour tous les élèves et a fait référence à la recommandation du CM susmentionnée.

L'enseignement de la langue romani est également encouragé par le Conseil de l'Europe. Le 5 novembre 2020, Journée mondiale de la langue romani, le président du Comité d'experts de la Charte européenne des

langues régionales ou minoritaires et un représentant du Programme pour la langue romani de la Division des politiques éducatives du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont contribué à la Conférence internationale « Protéger notre langue romani », organisée par l'IERAC.

### 3 Questions transversales

Il est de plus en plus reconnu qu'il peut y avoir plusieurs motifs de discrimination se recoupant dans une affaire donnée. Une personne victime de discrimination raciale peut également subir une discrimination fondée sur tout autre motif couvert par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment le sexe, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, l'âge ou le handicap. Ces différentes formes de discrimination ne s'excluent pas mutuellement ; la discrimination multiple exige des réponses à plusieurs niveaux. Malheureusement, ni les concepts de discriminations multiples ni ceux d'intersectionnalité n'ont encore été intégrés dans les recours juridiques, l'élaboration des politiques ou la collecte de données.

Conformément à la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, de 2010, qui insiste sur les droits de la femme et l'égalité de genre, le Conseil de l'Europe reste attentif aux discriminations multiples et à l'intersectionnalité qui imprègnent toutes les actions spécifiques de manière transversale. La capacité de l'Organisation à s'attaquer aux questions d'intersectionnalité et de discriminations multiples a été considérablement renforcée par la création d'une nouvelle structure intergouvernementale (CDADI) dotée d'un vaste mandat en matière d'anti-discrimination, de diversité et d'inclusion.

Les activités transversales spécifiques mises en œuvre par le Conseil de l'Europe comprennent la composante d'émancipation juridique de JUSTROM, qui adopte une approche intersectionnelle axée sur les droits des femmes roms, tout comme le programme de mentorat et les journées d'information du Projet conjoint.

À la suite du programme de mentorat de JUSTROM, les responsables roms ont organisé 239 activités de sensibilisation dans divers contextes, notamment dans les écoles et au sein de leurs communautés. Les diverses activités ont constitué une première étape importante pour ces femmes qui ont pu mettre en pratique les compétences acquises au cours des sessions de mentorat.

La Commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire a préparé le projet de rapport *Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique* (4503) et le projet de rapport *Lutte contre les inégalités en matière de droit à un environnement sûr, sain et propre*, débattu en juin 2021, prendra en compte le racisme environnemental.

Le dernier rapport de suivi du GREVIO (Convention d'Istanbul) sur l'*Espagne* a souligné la nécessité d'améliorer l'accès des femmes roms aux services d'aide mais aussi que la stratégie nationale ne prévoyait pas de mesures pour lutter contre l'exposition des femmes roms à la violence. En outre, un financement adéquat et durable est nécessaire. Les visites de suivi du GREVIO en Bosnie-Herzégovine, en Pologne et en Roumanie permettront également d'évaluer la situation des femmes roms dans ces pays.

Le Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG), un organe subordonné à la *Commission pour l'égalité de genre (GEC)*, a été chargé par le Comité des Ministres de rédiger une recommandation sur les femmes migrantes et réfugiées sur la base de la *Recommandation Rec(79)10 concernant les femmes migrantes*. Le projet de recommandation sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile qui en résulte devrait être adopté par le GEC en temps voulu. Le GEC a également poursuivi la diffusion de sa publication *Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le!* qui inclut une perspective intersectionnelle. Les outils sont disponibles en 22 langues.

### 4 Activités menées en réponse à la pandémie de covid-19 afin d'atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire et de la santé sur les communautés roms et de Gens du voyage.

Les activités visant à atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire du covid-19 sur les communautés roms et de Gens du voyage n'étaient initialement pas prévues dans le Plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), approuvé par le Comité des Ministres avant le déclenchement de la pandémie en Europe.

Néanmoins, de nombreux services du Conseil de l'Europe ont adapté leurs programmes de travail pour tenir compte de la crise. Des activités visant à sauvegarder et à promouvoir le respect des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit en temps de crise ont été mises en œuvre. Un soutien concret (financier ou en nature) a également été apporté aux communautés en situation de vulnérabilité.

Ainsi, depuis avril 2020, JUSTROM a entrepris les activités suivantes :

- Participation directe aux campagnes d'urgence locales et nationales, conformément aux instructions des autorités sanitaires nationales ou locales compétentes ;
- Diffusion d'informations (Facebook, groupes de soutien WhatsApp, appels téléphoniques, prospectus, etc.), distribution de produits d'hygiène, de matériel et de nourriture, traduction et distribution de brochures/instructions nationales relatives aux soins de santé/covid-19 dans les langues minoritaires, distribution de matériel éducatif aux enfants roms ;
- Facilitation de l'accès des acteurs de prévention et/ou d'urgence (municipalités, ONG, Croix-Rouge, protection civile, etc., selon le contexte) aux communautés roms ;
- Soutien aux activités organisées dans la communauté par les femmes roms leaders pour prévenir, atténuer et/ou surmonter l'impact négatif de la pandémie de covid-19 ;
- Consultation juridique et informations sur l'accès aux soins de santé ;
- Suivi juridique des éventuels abus pendant la période de crise et rapport aux autorités nationales compétentes et/ou au Conseil de l'Europe ;
- Travail de plaidoyer auprès des autorités locales compétentes responsables des services publics, en particulier de l'accès aux soins de santé, à l'eau et aux services municipaux ;
- Sensibilisation des communautés roms à leurs droits en matière d'accès aux soins de santé et aux services sanitaires.

D'avril 2020 à avril 2021, ROMACT a accordé 46 micro-subventions à différents acteurs locaux dans les municipalités partenaires en Bulgarie et en Roumanie, en se concentrant sur la sensibilisation et l'aide matérielle pour limiter l'impact de la pandémie sur les plus vulnérables dans les communautés roms. Des campagnes d'information, la distribution d'articles de protection, de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ainsi que la désinfection des espaces publics ont ainsi été organisées.

Entre mai et juin 2020, INSCHOOL a œuvré à réduire les difficultés auxquelles ont été confrontées les écoles avec l'épidémie de covid-19. À la suite d'une évaluation des besoins, cinq écoles roumaines ont pu bénéficier d'une subvention (2 000 € max.). Les activités subventionnées visaient notamment au :

- Renforcement des compétences informatiques du personnel scolaire et des enseignants particulièrement l'utilisation de plateformes en ligne pour permettre un apprentissage plus efficace et un plus grand investissement des élèves ;
- Soutien et accompagnement des enseignants et des écoles pour améliorer le contact et la communication à distance avec les parents et les enfants ;
- Soutien émotionnel et psychologique aux enseignants, aux parents et aux élèves pour surmonter l'anxiété due au confinement et à l'isolement physique ;
- Soutien à l'issue du confinement pour les enfants et les enseignants dans leur transition vers le retour à l'école.

Au cours du premier semestre 2021, au moment de la pandémie de covid-19, l'Equipe Roms et Gens du voyage a établi un protocole d'accord de coopération avec le ministère de l'Éducation et de la Recherche de Roumanie. Celui-ci visait principalement à assurer une assistance aux établissements scolaires pour garantir l'accès à une éducation et une formation de qualité et inclusive au sein du système éducatif roumain. Ainsi en 2020, 20 micro-subventions ont été accordées à des écoles en situation de vulnérabilité lors de la première vague et 19 autres micro-subventions lors de la deuxième vague. Le total des financements s'est élevé à près de 46 000 € pour les 20 premières subventions. Les activités ont eu lieu en novembre-décembre 2020 et se poursuivent de mars à septembre 2021.

Au cours du second semestre de 2020, le Projet Plan d'action pour l'Ukraine a apporté son assistance au bureau du médiateur pour la préparation du rapport « *L'impact de la pandémie de covid-19 sur la communauté rom en Ukraine* » (en anglais uniquement), qui a été présenté en décembre 2020. Les documents du ministère de la Santé relatifs à la prévention du covid-19 ont été traduits en langue romani et diffusés en Ukraine.

Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a organisé une série de webinaires portant sur le « covid-19 et les droits de l'enfant ». En mars 2021, la première édition intitulée « Surmonter les défis de l'éducation » a traité des défis liés à la garantie de l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage à distance pour tous les enfants, y compris les enfants issus de minorités ethniques, placés et ou issus d'autres groupes vulnérables ; le rapport et les présentations sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.Conseil de l'Europe.int/fr/web/children/-/covid-19-and-children-s-rights-overcoming-education-challenges](https://www.Conseil.de.l'Europe.int/fr/web/children/-/covid-19-and-children-s-rights-overcoming-education-challenges).

Au printemps 2020, la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes en coopération avec le Secrétariat du GREVIO a commencé à rassembler des informations, sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'égalité de genre. En octobre 2020, une conférence sur ce sujet a été organisée en collaboration avec la présidence grecque du Comité des Ministres. Les analyses ont montré que la pandémie de covid-19 a affecté différemment les femmes et les hommes. De l'augmentation de la violence sexiste à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, aux effets sur le travail rémunéré et non rémunéré, l'impact négatif de la pandémie sur les droits fondamentaux et l'indépendance économique des femmes a été plus marqué que pour les hommes, particulièrement pour celles issues de groupes défavorisés tels que les Roms.

Le 29 mai 2020, le Comité consultatif de la FCNM a adopté une *Déclaration sur la pandémie de covid-19 et les minorités nationales* dans laquelle il a exprimé sa profonde inquiétude quant au fait que la crise sanitaire a exacerbé la vulnérabilité de certaines minorités nationales, les Roms et les Gens du voyage en particulier, et a accru les inégalités déjà existantes dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe. Depuis mars 2020, le Comité consultatif a demandé aux États des informations sur l'impact du covid-19 sur les minorités nationales, en particulier sur les plus vulnérables, dont les Roms et les Gens du voyage. Le 18 mai 2020, le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX) a exprimé son inquiétude quant au manque de communication dans les langues régionales ou minoritaires en période de crise sanitaire, et a publié le 3 juillet 2020 une *déclaration sur les langues régionales ou minoritaires dans l'enseignement en ligne dans le contexte de la pandémie de Covid-19*.

Le 22 avril 2020, le Comité européen des droits sociaux, l'organe chargé de superviser la mise en œuvre de la Charte sociale européenne, a publié sa *déclaration d'interprétation sur le droit à la protection de la santé en temps de pandémie*. Cette déclaration souligne l'interrelation entre le droit à la protection de la santé et d'autres droits consacrés par la Charte sociale européenne, tels que le droit à l'assistance sociale et médicale, le droit au logement, le droit de ne pas vivre dans la pauvreté et l'exclusion sociale, et le droit à la sécurité et à l'hygiène dans le travail.

Le 27 mars 2020, le rapporteur de l'APCE sur la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans le domaine du logement, František Kopřiva (République tchèque, ADLE), a fait une *déclaration* sur l'impact de la pandémie sur ces groupes « covid-19 : un rapporteur dénonce la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage ».

Le 8 avril 2020, le rapporteur général de l'APCE sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, Momodou Malcom Jallow (Suède, GUE), a fait une déclaration à l'occasion de la Journée internationale des Roms , « covid-19/Journée internationale des Roms : face à l'antitsiganisme et aux discriminations, saluons la résilience et le dynamisme » (Assemblée parlementaire - Commission sur l'égalité et la non-discrimination).

La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, a préparé un rapport de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination qui a été adopté par l'Assemblée en tant que *Résolution 2339 (2021)* sur la protection des droits humains en temps de crise et de pandémie : la dimension de genre, l'égalité et la non-discrimination (rapporteur Petra Stienen, Pays-Bas, ADLE). Le *rapport* (adopté en commission le 10 juillet 2020) traite largement de l'impact de la pandémie sur les Roms et les Gens du voyage.

Au sein de la Commission sur l'égalité et de la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire, une audition a eu lieu le 2 février 2021 avec la participation d'un représentant d'une organisation rom et d'un membre de l'Equipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la préparation du rapport d'Edite Estrela (Portugal, SOC) sur la lutte contre les inégalités d'accès aux droits environnementaux.

Le 29 mars 2021, la Sous-commission des droits des minorités et l'Alliance parlementaire "No Hate" de l'Assemblée parlementaire ont organisé un *webinaire* sur « Les droits environnementaux et le changement climatique en Europe : entendre la voix des minorités et des peuples autochtones<sup>3</sup>, qui a notamment porté sur le racisme environnemental subi par les Roms, dans le cadre de la préparation du rapport d'Edite Estrela (Portugal, SOC) sur la lutte contre les inégalités d'accès aux droits environnementaux.

Le 19 avril 2021, l'Assemblée parlementaire a adopté la *Résolution 2368 (2021)* et la *Recommandation 2198 (2021)* sur la préservation des minorités nationales en Europe (rapporteur Elvira Kovács, Serbie, PPE/DC). Le *rapport* correspondant (adopté en commission le 27 novembre 2020) traite notamment des questions relatives Roms en tant que minorités nationales.

Depuis le printemps 2020, l'ADI-ROM a fait de l'impact de la crise du covid-19 sur les communautés roms et des Gens du voyage un point récurrent du débat d'actualité à l'ordre du jour de ses réunions. Dans les débats connexes, le comité a partagé des expériences et des exemples de bonnes pratiques gouvernementales pour atténuer les risques.



Il a également contribué à l'étude menée en 2020 par le CDADI sur « covid-19 : une analyse des dimensions de la lutte contre la discrimination, de la diversité et de l'inclusion dans les États membres du Conseil de l'Europe », qui a conduit à l'élaboration et à l'adoption de Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à venir (2021).

## 5 Conclusions et perspectives d'avenir

La mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) au cours de la période considérée a permis de réaliser des progrès significatifs dans les trois domaines prioritaires et de mieux intégrer les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans l'ensemble des travaux de l'Organisation. Depuis mars 2020, cependant, les travaux ont été entravés par la pandémie de covid-19 qui a posé des défis sans précédents dans la sphère de la protection des droits humains. La situation des groupes vulnérables déjà discriminés, tels que les Roms et les Gens du voyage, est devenue encore plus désastreuses, avec notamment l'augmentation de la haine et de la xénophobie, la diminution de l'emploi et le nombre croissant d'enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage qui abandonnent l'école en raison de l'accès limité à l'enseignement à distance<sup>16</sup>.

Néanmoins, le Conseil de l'Europe a pu faire la différence pour les Roms et les Gens du voyage en préconisant des changements dans les États membres et en les soutenant dans leurs efforts. Les principales réalisations de cette période de mise en œuvre comprennent surtout le renforcement des compétences des autorités locales à répondre aux besoins des Roms et des Gens du voyage et l'amélioration de la participation effective des Roms et des Gens du voyage aux processus décisionnels. On notera également une attention importante portée à la situation des Roms et des Gens du voyage pendant la pandémie de covid-19 et le renforcement de la résilience des communautés mais aussi des compétences des États membres à répondre à la pandémie, notamment en soutenant les initiatives locales et en renforçant l'éducation inclusive.

Les travaux sur plusieurs nouvelles normes du Conseil de l'Europe relatives à la protection et à l'intégration des Roms et des Gens du voyage ont débuté au cours de cette période de référence, comme la nouvelle recommandation du Conseil des Ministres sur la lutte contre les discours de haine ou les travaux sur le soutien à la participation des jeunes des minorités et la lutte contre l'antitsiganisme.

Au cours de la période considérée, les échanges entre pairs et les réunions intergouvernementales qui étaient prévus ont souffert du confinement et de l'interdiction de voyager en Europe. Toutefois, nombre d'entre eux ont été remplacés par des réunions en ligne et des webinaires, dans la mesure du possible, et par une collaboration plus étroite avec les communautés locales les plus touchées par les conséquences de la pandémie.

Au cours de la prochaine période de référence, tous les services du Secrétariat du Conseil de l'Europe sont invités à continuer à se concentrer sur les trois domaines prioritaires : la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination, le soutien à la participation démocratique et l'accès à une éducation inclusive de qualité, tout en fournissant aux États membres des recours efficaces pour contrer les conséquences de la pandémie de covid-19 sur les groupes vulnérables tels que les Roms et les Gens du voyage.

---

<sup>16</sup> État de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Un renouveau démocratique pour l'Europe, Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021 ; COVID-19 : une analyse des dimensions de l'anti-discrimination, de la diversité et de l'inclusion dans les États membres du Conseil de l'Europe, étude préparée pour le CDADI par Stéphanie Cramer Marsal et al, Strasbourg 2020 ; Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de COVID-10 et les crises similaires à l'avenir, adoptées par le Comité des Ministres le 5 mai 2021 ; Engagements de l'OSCE en matière de dimension humaine et réponses des États à la pandémie COVID-10, OSCE/BIDDH, 2020 ; L'impact de la crise du coronavirus sur les Roms et les gens du voyage, Le Parlement européen en bref, Service de recherche du Parlement européen, 2021 ; Pandémie de coronavirus dans l'UE - impact sur les Roms et les gens du voyage, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Bulletin n°. 5, 2020 ; Economic effects of the COVID-19 pandemic on Roma communities in Albania, Bosnia and Herzegovina, Moldova, Montenegro, North Macedonia, Serbia and Ukraine, Craig Willis, European Centre for Minority Rights (ECMI) Research Paper No. 122, 2020 ; Roma rights in the times of COVID, European Roma Rights Centre (ERRC), 2020 ; Roma in the COVID-19 crisis. An early warning from six EU member states, Open Society Foundations/Open Society Roma Initiatives Office, 2020 ; The impact of COVID-19 on Roma communities in the European Union and the Western Balkans. Survey, European Roma Grassroots Organisations (ERGO) Network, 2020.

## 6 Annexe

### Liste d'acronymes

ADI-ROM	Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage
CDADI	Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
CDENF	Comité directeur pour les droits de l'enfant
CM	Comité des Ministres
IERAC	Institut européen des Roms pour les arts et la culture
INSCHOOL	Projet conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe "Écoles inclusives : faire la différence pour les enfants roms".
JUSTROM	Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe "Accès des femmes roms à la justice".
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
ROMACT	Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe "Renforcer les compétences au niveau local pour l'inclusion des Roms".
ROMACTED	Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe "Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local".